

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DE FINANCE RÉUNION ANNUELLE DE L'ASSEMBLÉE DES PARTIES 12 décembre 2025

Le Comité d'audit et de finance (CAF) a été mis en place conformément à l'article 33 des Règles de procédure de l'Assemblée des Parties, dans le but d'assister cette dernière, au travers de la Commission permanente, dans ses fonctions de surveillance, notamment en matière d'audit et de conformité, d'examen du projet de budget annuel, d'information financière et de maintien d'une performance financière efficace et efficiente.

Aux termes de l'article 2 des Règles de procédure du Comité d'audit et de finance de l'Assemblée des Parties, le CAF est composé de cinq à sept membres choisis parmi les Parties membres, élus pour un mandat de deux ans, renouvelable. L'Assemblée des Parties en nomme le président.

Lors de l'Assemblée des Parties de 2024, le CAF était composé des membres suivants :

- Koweït (président)¹
- Chine
- Italie (vice-présidente)
- Kenya
- Turquie
- États-Unis

Le CAF s'est réuni cinq fois en 2025 : trois réunions se sont tenues en format hybride, la plupart des membres étant physiquement présents, et deux en téléconférence.

Les réunions du 17 avril, du 17 juillet et du 8 octobre étaient des réunions ordinaires. Les réunions en téléconférence du 3 avril et du 1^{er} octobre ont été organisées respectivement pour donner aux membres des informations sur le Rapport financier 2024 et sur le projet de budget de fonctionnement pour 2026.

Résumé des activités du CAF en 2025 :

1. Suivi du Budget de fonctionnement 2025 et des résultats financiers

Le CAF a assisté la Commission permanente en examinant les rapports financiers et les budgets élaborés par le secrétariat, et en veillant à ce que les revenus et les dépenses de l'OIDD correspondent au Budget de fonctionnement approuvé pour 2025. En outre, plusieurs membres du CAF, dont sa présidente ou sa vice-présidente, ont participé aux réunions de la Commission permanente en qualité d'observateurs.

2. Examen et approbation des états financiers vérifiés de 2024

¹ Mme Eman B. Al Abdulrazzaq, représentant le Koweït, a joué le rôle de présidente du CAF jusqu'à son départ en retraite en mai 2025. Mme Stefania Costanza, représentant l'Italie, a été nommée vice-présidente par les membres du CAF le 19 juin 2025, conformément aux Règles de procédure du Comité (article 2(3)), et a par la suite présidé les réunions du CAF.

Conformément à l'article 1.2(b) des Règles de procédure du Comité d'audit et de finance, les membres du CAF ont examiné les états financiers vérifiés de l'OIDD pour l'année fiscale ayant pris fin le 31 décembre 2024. Ils ont également examiné la lettre de recommandation adressée par les commissaires aux comptes à l'issue de l'audit institutionnel de 2024, dans laquelle aucun problème majeur n'a été signalé.

3. Fonds opérationnel

Conformément à la résolution 2/2019 adoptée par l'Assemblée des Parties lors de sa réunion du 13 novembre 2019, le CAF a approuvé la proposition de ne pas allouer de sommes au Fonds opérationnel de 2024.

4. Registre des risques de l'OIDD

Les membres du CAF ont examiné le registre annuel des principaux risques, en prenant note des mesures d'atténuation adoptées face aux risques évoqués, et de la mise en œuvre de la Politique de gestion des risques de l'OIDD.

5. Audit interne et conformité

Le CAF a examiné le rapport annuel du contrôleur de gestion et agent de la conformité sur les activités d'audit interne réalisées en 2024. Ce document présentait les principales conclusions des audits internes menés en 2024, ainsi que la réponse de la direction aux recommandations.

6. Validation du Budget de fonctionnement 2026

Le CAF a examiné le projet de budget de fonctionnement pour 2026, qu'il a jugé équilibré malgré une baisse significative des revenus anticipés issus des programmes. Le Comité a recommandé à la Commission permanente de transmettre ce document à l'Assemblée des Parties pour approbation.

Conclusion

En 2025, les activités de l'OIDD ont encore été impactées par les conflits et l'instabilité dans bien des régions, ainsi que par un environnement restreint en termes de financement. Malgré cela, l'OIDD a bien géré ses dépenses et fini l'année sur un résultat net positif.

Un budget équilibré pour 2026 a été préparé pour favoriser la mise en œuvre du Plan de gestion pour 2025-2026.

/FIN